



Montreuil, le 20 février 2020

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
Courriel : sp.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : NP/AM
N°35_20200220

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2020

Madame et Messieurs les Ministres,

Depuis le 5 décembre 2019, les salariés sont toujours mobilisés et diversifient les actions contre la réforme des retraites que vous portez.

Malgré le fort rejet dans la population, la détermination des Organisations syndicales majoritaires dans la mobilisation, le gouvernement n'entend pas faire évoluer son positionnement, preuve en est, la procédure accélérée dans l'étude du projet de loi par le Parlement, initiée le 17 février 2020, qui démontre le choix assumé d'une politique antisociale et autoritaire.

Les agents de la Fonction publique et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) continuent, sur l'ensemble du territoire, à débattre, lors d'assemblées générales locales de leurs revendications et d'une autre réforme des retraites qu'ils portent. Ils restent déterminés à obtenir le retrait de votre projet de loi.

La Fédération CGT des Services publics porte un projet alternatif et reste déterminée dans la lutte actuelle.

Avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;

... / ...

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minima sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Afin de permettre aux personnels du champ fédéral de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose **des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 1^{er} mars 2020, 2 mars 2020, 3 mars 2020, 4 mars 2020, 5 mars 2020, 6 mars 2020, 7 mars 2020, 8 mars 2020, 9 mars 2020, 10 mars 2020, 11 mars 2020, 12 mars 2020, 13 mars 2020, 14 mars 2020, 15 mars 2020, 16 mars 2020, 17 mars 2020, 18 mars 2020, 19 mars 2020, 20 mars 2020, 21 mars 2020, 22 mars 2020, 23 mars 2020, 24 mars 2020, 25 mars 2020, 26 mars 2020, 27 mars 2020, 28 mars 2020, 29 mars 2020, 30 mars 2020 et 31 mars 2020** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale